

14.12 Projet de délibération n° DEL-21-0400

**Site Paléficat Rives de l'Hers (Toulouse) - Concession
d'aménagement : approbation du Compte Rendu Annuel d'activités à
la Collectivité Locale (CRACL) 2020 - Oppidea**

Exposé

L'article L.1523-3 du Code général des Collectivités Territoriales dispose que lorsqu'une Société d'Économie Mixte Locale (SEML) intervient pour le compte d'une collectivité territoriale, un groupement de collectivités ou une autre personne publique en vue de réaliser une opération dans le cadre d'une concession d'aménagement, la SEML est tenue d'établir un rapport annuel qu'elle transmet à la collectivité cocontractante.

L'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme prévoit que ce compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) doit être inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée, qui se prononce par un vote.

Le traité de concession d'aménagement Paléficat Rives de l'Hers a été signé le 3 septembre 2019 entre Toulouse Métropole et la SEML Oppidea.

Le présent rapport et ses pièces jointes, accompagné d'un état arrêté au 31 décembre 2020 et des prévisions au-delà, sont présentés au Conseil de la Métropole pour examen de la gestion de l'exercice passé.

Le bilan de la concession, approuvé par délibération de Toulouse Métropole, était arrêté en dépenses à 160 477 K€ HT et, en recettes à 160 477 K€ HT.

Les activités notables en 2020 sont :

- le lancement de la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine sous la forme d'un dialogue compétitif avec 3 équipes ;
- La constitution d'un groupe citoyen pour le suivi du projet ;
- le démarrage du diagnostic faune flore et des différentes études concernant le volet environnemental, le trafic, la sûreté et sécurité ainsi qu'une étude patrimoniale et paysagère ;
- la mise au point de deux projets inclus dans le périmètre de la concession : celui du collège porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, et celui « d'Agriville » dans le cadre de l'appel à projet « Dessine-moi Toulouse ».

L'année 2021 sera consacrée :

- à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
- la poursuite de la concertation et des études engagées ;
- à la réalisation d'un schéma directeur.

Le bilan actualisé, soumis à l'Assemblée, reste inchangé et s'établit en dépenses et en recettes à 160 477 K€ HT. L'année 2021 permettra de mesurer l'ajustement des prévisions financières compte tenu du contexte sanitaire.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1523-3,

Vu le Code de l'Urbanisme, article L.300-5,

Vu le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) 2020 proposé par la SEML Oppidea, relatif à la concession d'aménagement Paléficat Rives de l'Hers,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Politique foncière du 8 juin 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article unique

D'approuver le compte-rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) relatif à la réalisation de la concession d'aménagement Paléficat Rives de l'Hers, arrêté au 31 décembre 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

CRACL 2020

PALEFICAT - RIVES DE L'HERS



Table des matières

Préambule	2
1. Synthèse	2
1.1.1. Les points clés de l'année 2020 sont :	2
1.1.2. L'année 2021 sera consacrée :	3
1.1.3. Les principaux risques et aléas demeurent aujourd'hui :	4
2. Fiche Opération	5
2.1 Localisation.....	5
2.2 Données administratives	7
2.2.1 Collectivité concédante	7
2.2.2 Superficie de la concession.....	7
2.3 Programme.....	8
3. Réalisations exercice 2020	9
3.1. Dépenses	9
3.2. Recettes	9
4. Prévisions exercices 2021 et suivants.....	9
4.1. Dépenses prévues en 2021 et exercices suivants.....	9
4.1.1. Etudes.....	9
4.1.2. Acquisitions	9
4.1.3. Travaux et honoraires.....	10
4.1.4. Frais divers.....	10
4.1.5. Frais financiers.....	10
4.1.6. Rémunération.....	10
4.2. Recettes prévues en 2021 et exercices suivants.....	10
4.2.1. Cessions.....	11
4.2.2. Participations dans le cadre de procédures d'urbanisme négocié	11

ANNEXE 1 : Bilan prévisionnel de la ZAC – Synthèse

ANNEXE 2 : Recettes actualisées échelonnées dans le temps

ANNEXE 3 : Dépenses actualisées échelonnées dans le temps

ANNEXE 4 : Plan de trésorerie

Préambule

Le site Paléficat-Rives de l'Hers est amené à évoluer en vue de devenir un futur éco-quartier répondant aux défis de la transition énergétique et du changement climatique.

Tout en renforçant les composantes patrimoniales, paysagères et écologiques du secteur, ce nouveau quartier permettra non seulement l'accueil progressif de nouveaux habitants et emplois, répondant ainsi aux enjeux de développement du territoire métropolitain, mais également la création des espaces publics et des équipements nécessaires.

Au service de la qualité de vie des habitants/usagers actuels et futurs, ce projet sera co-construit avec l'ensemble des parties prenantes.

OPPIDEA a été désigné aménageur du site "Paléficat-Rives de l'Hers" dans le cadre d'un traité de concession, confié par Toulouse Métropole pour une durée de 25 ans à compter de sa signature (04 septembre 2019).

1. Synthèse

"Le CRACL 2020 présente le bilan dépenses-recettes de l'année écoulée. Il fait état des perspectives opérationnelles pour l'année 2021 et pour les prochaines années. Ces perspectives ne prennent pas en compte les conséquences de l'annulation du PLUIH. Ces conséquences éventuelles dépendent du calendrier de cette annulation, ses effets sur les modifications du PLUIH (modification simplifiée à l'été 2021 et modification 1 à l'été 2022) et les délais d'établissement d'un nouveau PLUIH. Elles pourront porter sur le profil des recettes des prochaines années, retardant l'autorisation de certains permis de construire".

1.1.1. Les points clés de l'année 2020 sont :

Le bilan approuvé en octobre 2020 pour l'exercice 2019 a été arrêté à 160 477 K€ HT pour les dépenses et 160 477 K€ HT pour les recettes. Le bilan prévisionnel actualisé est inchangé.

Les points clés de l'année 2020 sont :

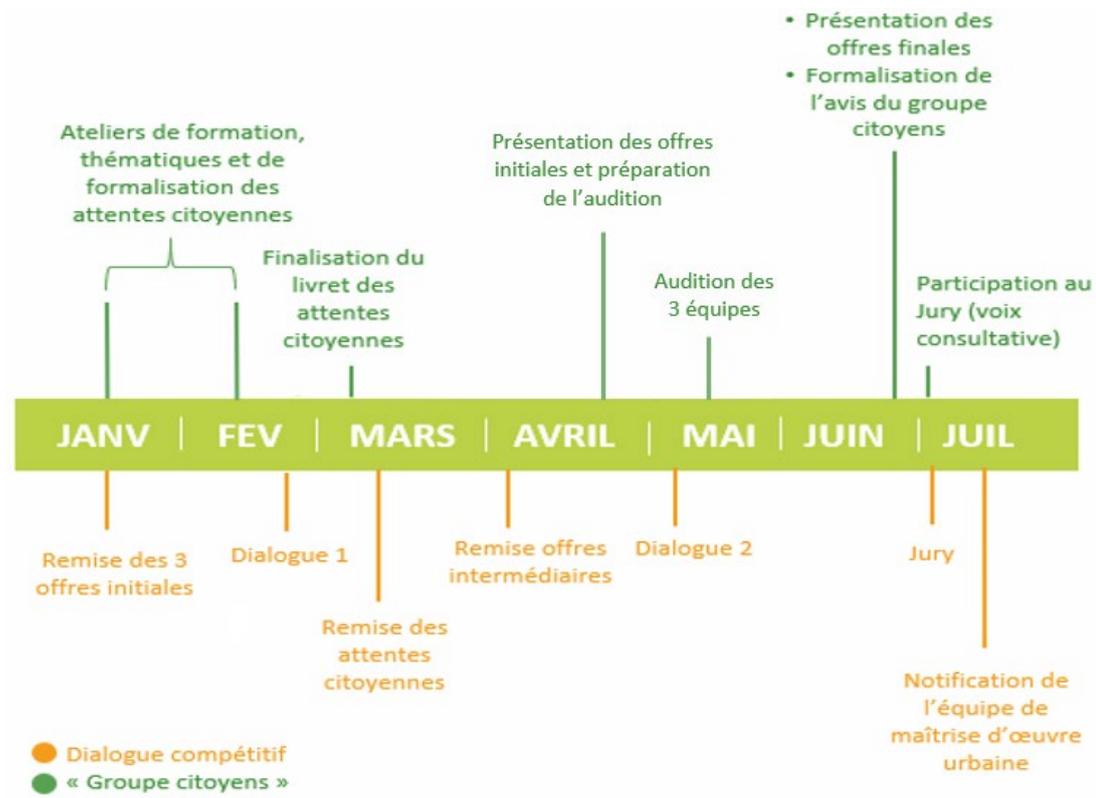
- Le lancement de la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, en juin 2020, sous la forme d'un dialogue compétitif : 3 équipes pluridisciplinaires ont été sélectionnées en novembre 2020. La confidentialité des noms de ces 3 équipes doit demeurer jusqu'à la fin de la procédure (juillet 2021).
- Dans le cadre de la co-construction du projet avec les parties prenantes, une première rencontre avec les riverains et collectivités a eu lieu le 03 décembre 2019. Les participants ont fait part de leur souhait d'être associés au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine. Pour y répondre, le principe de la constitution d'un groupe citoyens impliqué dans le dialogue compétitif a été validé fin 2020.

- 2020 a également été consacré au démarrage du diagnostic faune flore (en février 2020) ainsi qu'à la consultation et la désignation de prestataires (en octobre 2020) en capacité de réaliser les missions portant sur :
 - o Le volet environnemental (VIZEA) : AMO Environnement – présent dès le dialogue compétitif, et également en charge des études ENR (en cours) ainsi que du dossier d'évaluation environnemental. Ces études ont démarré fin 2020.
 - o L'Etude de Sureté et de Sécurité Publique (Sur&Tis Régions) : mission de diagnostic en cours.
 - o Les études trafic, acoustique, air et santé (Transmobilités/CIA/ISPIRA). La pandémie liée à la Covid-19 n'a pas permis le démarrage de ces études, craignant une non représentativité des résultats.
 - o Une étude patrimoniale et paysagère (Virginie LUGOL) : l'objectif est de faire du patrimoine une ressource pour le développement du territoire, et ainsi d'adapter l'évolution future du quartier en portant un regard sur son passé. En identifiant et en s'appropriant le patrimoine territorial de Paléficat, Oppidea entend le préserver et le valoriser au travers du projet d'aménagement qui sera établi en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et en co-construction avec les parties prenantes.

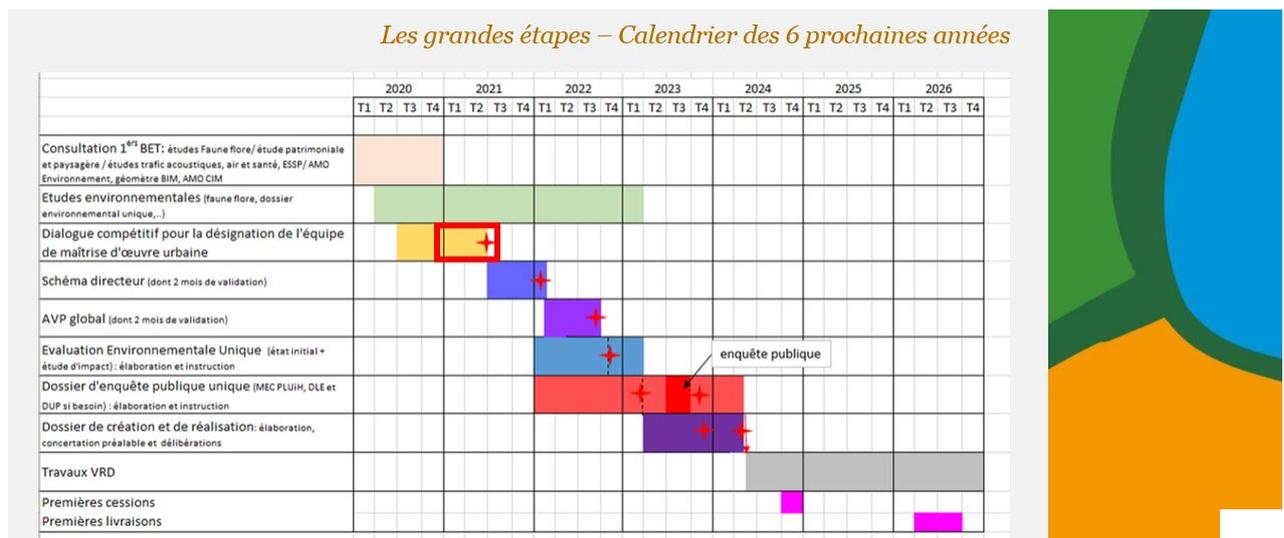
- Concernant les deux projets identifiés dans le périmètre de concession :
 - o Agriville : Toulouse Métropole souhaite développer dès 2021 un projet d'urbanisme transitoire pour l'occupation du parc et du château. L'opérationnalité du projet porté par l'équipe Crédit Agricole Immobilier/Oeco/Hame suivra le calendrier de la concession d'aménagement.
 - o Collège : Le CD31 - en accord avec Toulouse Métropole - souhaite que ce projet puisse être réalisé en avance de phase, dans un calendrier indépendant de celui de la concession d'aménagement. L'ouverture du collège est programmée en septembre 2024. En 2020, le CD31 a lancé un concours en vue de désigner l'équipe de concepteurs début 2021. Ce projet nécessite une Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLUiH.

1.1.2. L'année 2021 sera consacrée :

- Le 1^{er} semestre 2021 sera consacré à la poursuite des études engagées, à la désignation et au démarrage des missions de géomètre et AMO CIM, en parallèle du dialogue compétitif de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, incluant une participation citoyenne selon les échéances suivantes :



- Dès la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine s'enclenchera la réalisation du schéma directeur et autres études selon le calendrier suivant :



1.1.3. Les principaux risques et aléas demeurent aujourd'hui :

Les principaux risques et aléas se situent à ce jour au niveau de la tenue du calendrier de l'opération : en effet, la mise en œuvre opérationnelle de ce projet nécessite en premier lieu, la réalisation d'études préalables pour la définition d'un schéma directeur, puis la constitution des dossiers réglementaires qui permettront d'obtenir les autorisations nécessaires au démarrage des premiers travaux d'espaces publics. Le calendrier prévisionnel nous mène à la délivrance et à la purge des arrêtés au titre du dossier d'enquête publique unique début 2nd trimestre 2024. Dès lors pourront démarrer la réalisation des premiers travaux d'espaces publics. Les premières recettes n'interviendront qu'à compter de fin 2024.

Le bilan actuel nécessite la mobilisation de 4 emprunts d'un montant total de 20 M€ HT : le premier emprunt (5 M€) sera mobilisé pour partie (2 M€) dès 2021 afin de permettre les premières études. L'avancement opérationnel permettra d'affiner les emprunts suivants.

Tout aléas retardant le démarrage des travaux (tels recours, ...) et par voie de conséquence le calage des recettes aura un impact sur le portage financier de l'opération.

Au vu de ce qui précède, il est essentiel de veiller :

- A ce que certaines dépenses soient générées le plus tardivement possible, telles :
 - o Les acquisitions foncières (prévues à compter du 2nd semestre 2022) : le bilan considère une maîtrise partielle du foncier par l'aménageur. Ainsi, il conviendra - dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur - de définir les fonciers qu'il sera indispensable d'acquérir dans le cadre du bilan de concession ainsi que ceux qui feront l'objet d'acquisitions en direct par les promoteurs.
 - o Les premiers travaux (à compter du 2nd trimestre 2024) : la réalisation du schéma directeur et le calage d'un phasage permettront de définir les travaux nécessaires à la cession des premiers lots. Dès lors, les dépenses/recettes seront calées plus finement.
Dans une première approche, le bilan recalé considère, au titre des recettes de commercialisation des logements, le rythme suivant :
 - Fin 2024 : environ 183 logements,
 - 2025 : environ 191 logements,
 - 2026 : environ 263 logements,
 - A compter de 2027 : 382 logements/an.
- A générer le plus rapidement possible la perception de participations au titre de procédures d'urbanisme négocié.

Une attention particulière sera apportée dans le cadre du travail de définition du projet qui sera mené au stade du schéma directeur, en lien avec les diverses études (dont environnementales) et les projets Agriparc et Agriville afin de veiller à l'équilibre du bilan financier de l'opération. Au regard de la sensibilité environnementale du site, des dossiers de compensations pourraient être envisagés. Le bilan de concession n'identifie pas ces dépenses.

2. Fiche Opération

2.1 Localisation

Paléficat se situe au nord de Toulouse - en bordure de l'Hers, sur les communes de Toulouse et Launaguet. Il est desservi par l'échangeur de Borderouge et par le BUN (mis en service en 2016). Il se trouve également à moins d'1 km de la station de métro de Borderouge et à 5 km du centre-ville de Toulouse.



2.2 Données administratives

2.2.1 Collectivité concédante

La collectivité concédante est Toulouse Métropole.

2.2.2 Superficie de la concession

La concession Paléficat-Rives de l'Hers couvre une superficie de 121 ha.

Les délibérations de la Ville de Toulouse concernant la concession d'aménagement :

- **Délibération du 27 juin 2019** : Toulouse Métropole attribue la concession d'aménagement à OPPIDEA et approuve le traité de concession
- **Délibération du 15 octobre 2020** : Approbation du CRACL 2019.

Les décisions et faits administratifs marquants concernant la ZAC :

- Le **04 septembre 2019**, signature du traité de concession d'une durée de 25 ans.

2.3 Programme



LES ACTEURS

- **Concédant** Toulouse Métropole
- **Communes** Toulouse et Launaguet
- **Equipe de maîtrise d'œuvre Urbaine** Non désignée (2021)

MISSION D'OPPIDEA

OPPIDEA intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement et procède aux acquisitions foncières nécessaires, à la conception et à la réalisation des travaux d'espaces publics ainsi qu'à la commercialisation des lots à bâtir.

L'OPERATION EN QUELQUES LIGNES

Le projet conduira à perpétuer l'identité du quartier autour d'une ambiance de « bocage habité », de parc généreux où sont plantés des arbres autant que des constructions, dans l'ambition de créer un dialogue fructueux et productif entre nature et urbanisation. Ce futur éco-quartier répondra aux défis de la transition énergétique et du changement climatique. Au service de la qualité de vie des habitants/usagers actuels et futurs, il sera co-construit avec l'ensemble des parties prenantes.

Mots clefs: nature et agriculture en ville, aménagements éco-responsables, performances énergétiques, filières locales, mobilités durables, lien social.

	121 ha
	500 000 m² SP 300 à 350 logements /an Respect du Programme d'Orientation d'Action du PLUIH.
	Le paysage constituera l'ossature du quartier, sur laquelle viennent se greffer les fonctions urbaines. Développement de l'agriculture urbaine sous toutes ses formes, d'un paysage productif et comestible, ...
	50 000 m² SP d'activités, commerces et services.
	
	60 000 m² SP d'équipements publics : écoles, centre de loisirs, gymnase, parking, MJC, pôle petite enfance, ludothèque, collège...
	Transports en commun : BUN et station de métro de Borderouge.
	Un aménagement frugal, peu consommateur d'espace, préservant au maximum la perméabilité des sols, utilisant des matériaux de réemploi, ...
	Optimiser et rendre lisible la place de la voiture, maximiser les autres supports de modes de déplacements (1 stationnement vélo sécurisé / habitant).
	

3. Réalisations exercice 2020

3.1. Dépenses

Au 31 décembre 2020, **342 K€ HT** de dépenses ont été constatées sur la concession.

Il s'agit des dépenses suivantes :

- **38 K€ HT** correspondant à un premier évènement de concertation organisé le 03 décembre 2019, à la réalisation d'un reportage photo en juillet 2020, à des frais d'impressions liés à la concertation à venir en 2021 (groupe citoyens), ainsi qu'à une consultation d'avocat réalisée en 2019,
- **1 K€ HT** correspondant à des frais financiers court terme,
- **303 K€ HT** de rémunérations : forfaitaires (au titre de la conduite d'opération et sur frais financiers), ainsi que sur dépenses.

3.2. Recettes

Au 31 décembre 2020, aucune recette n'a été générée sur la concession.

4. Prévisions exercices 2021 et suivants

4.1. Dépenses prévues en 2021 et exercices suivants

Le budget global de dépenses estimées est de 160 477 K€ HT détaillé ci-après.

En 2021, il est prévu d'engager 1 318 K€ HT de dépenses.

4.1.1. Etudes

Le budget global estimé des études est inchangé : **7 426 K€ HT**, dont 781 K€ HT en 2021.

Les dépenses de l'exercice 2021 concerneront :

- La finalisation du diagnostic faune flore, confié à BIOTOPE.
- Les dépenses liées à l'avancement des études suivantes : Etude de Sureté et de Sécurité Publique (ESSP), trafic/acoustique/air et santé, étude de potentiel en Energies Renouvelables (EnR), Etat Initial de l'Evaluation Environnementale, étude patrimoniale, étude géotechnique, géomètre, AMO CIM, ainsi que la mission d'accompagnement de l'AMO Environnement dans le cadre du dialogue compétitif puis dans la définition de la stratégie environnementale, et enfin la réalisation du schéma directeur dès la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine (juillet 2021).
- Le versement d'indemnités aux deux équipes candidates à la consultation de maîtrise d'œuvre urbaine qui n'auront pas été retenues.

4.1.2. Acquisitions

Le budget global estimé des acquisitions est inchangé : **26 859 K€ HT**, dont 0 K€ HT en 2021.

Les premières acquisitions sont provisionnées à compter du 2nd semestre 2022.

Le bilan considère une maîtrise partielle du foncier par l'aménageur. Ainsi, il conviendra - dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur - de définir les fonciers qu'il sera indispensable d'acquérir dans le cadre du bilan de concession ainsi que ceux qui feront l'objet d'acquisitions en direct par les promoteurs.

4.1.3. Travaux et honoraires

Le budget global des travaux et honoraires est évalué à **93 194 K€ HT**, dont **127 K€ HT** en 2021.

Les dépenses provisionnées en 2021 correspondent essentiellement aux honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pour la réalisation du schéma directeur.

4.1.4. Frais divers

Le budget global des frais divers est estimé à **8 572 K€ HT**, dont **154 K€ HT** en 2021.

Les dépenses de l'exercice 2021 concerneront principalement la communication ainsi que la concertation. Le 1^{er} semestre 2021 sera consacré à l'implication citoyenne dans le cadre du dialogue compétitif de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine, première étape du processus de co-construction du projet avec les parties prenantes qui se poursuivra tout au long du projet.

4.1.5. Frais financiers

Le budget global des frais financiers est estimé à **7 373 K€ HT**, dont **4 K€ HT** en 2021 (correspondant à des frais financiers court terme).

Compte tenu du fait que les premières recettes ne seront perçues qu'à compter de fin 2024, le bilan actuel nécessite la mobilisation de 4 emprunts d'un montant total de 20 M€ HT. Le premier emprunt (5 M€) sera mobilisé pour partie (2 M€) dès 2021 afin de permettre les premières études. L'avancement opérationnel permettra d'affiner les emprunts suivants.

4.1.6. Rémunération

Le budget global de la rémunération est estimé à **17 052 K€ HT**, dont **251 K€ HT** en 2021.

Il augmente de 1 K€ HT, correspondant au montant de révision.

Ce poste correspond à la rémunération conventionnelle calculée au pourcentage des dépenses et recettes de l'opération, ainsi qu'aux rémunérations forfaitaires (au titre de la conduite d'opération et sur frais financiers).

4.2. Recettes prévues en 2021 et exercices suivants

Le montant global des recettes est évalué à **160 477 K€ HT**, dont 0 K€ HT en 2021.

Les premières recettes sont conditionnées par la viabilisation des terrains, dont les travaux ne pourront démarrer qu'à l'obtention et purge des arrêtés au titre du dossier d'enquête publique unique (début 2nd trimestre 2024). Ainsi, ces premières recettes sont provisionnées fin 2024.

A l'échelle du périmètre de concession, il est considéré qu'en déploiement de la programmation existante seront édifiés : des logements conjugués à des équipements publics, des commerces, ainsi que des activités artisanales et productives. L'intensité urbaine respectera le SCoT (70 logements à l'hectare) ainsi que les objectifs de mixité sociale fixés dans le Programme d'Orientation et d'Action (POA) du PLUiH en vigueur. Le travail qui sera réalisé au stade du schéma directeur permettra de valider la programmation et d'en fixer l'échéancier de réalisation. Dès lors, le bilan sera calé plus précisément.

4.2.1. Cessions

4.2.1.1. Cessions Logement

Le budget prévisionnel global, sur la partie logements, est de **142 129 K€ HT**.

4.2.1.2. Cessions Bureaux – Activités – Commerces - Equipements

Le budget prévisionnel global, sur la partie Bureaux-Activités-Commerces, est de **13 858 K€ HT**.

4.2.2. Participations dans le cadre de procédures d'urbanisme négocié

Le budget prévisionnel global, correspondant à la perception de participations dans le cadre de procédures d'urbanisme négocié, est de **4 490 K€ HT**.

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan prévisionnel - Synthèse

11014 PALEFICAT RIVES DE L'HERS

en k€ HT

DEPENSES		Dernier bilan approuvé	Bilan actualisé	écart
1	ETUDES	7 426	7 426	
2	ACQUISITIONS	26 859	26 859	
3	TRAVAUX	93 194	93 194	
4	Frais Divers	8 572	8 572	
5	FRAIS FINANCIERS	7 375	7 373	- 1
6	REMUNERATION	17 051	17 052	1
7	DIVERS			
DEPENSES		160 477	160 477	

RECETTES		Dernier bilan approuvé	Bilan actualisé	écart
1	CESSIONS	155 987	155 987	
2	PARTICIPATIONS ET RECETTES CONSTRUCTEURS	4 490	4 490	
3	PRODUITS DE GESTION AUTRES RECETTES			
4	PARTICIPATION DU CONCEDANT			
5	SUBVENTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS Hors Donneur d'ordre			
7	PARTICIPATION CONCEDANT			
RECETTES		160 477	160 477	

RESULTAT D'EXPLOITATION		0	0	0
--------------------------------	--	----------	----------	----------

Annexe 2 : RECETTES actualisées échelonnées dans le temps

11014 PALEFICAT RIVES DE L'HERS

en K€HT

	Dernier bilan approuvé	Réalisé HT		Prévisions HT								Bilan		
		Cumulé à fin 2019	AN 2020	Cumulé à fin 2020	1T 2021	2T 2021	3T 2021	4T 2021	2021	2022	2023	AU DELA	actualisé	écart
1 CESSIONS	155 987											155 987	155 987	
2 PARTICIPATIONS ET RECETTES	4 490											4 490	4 490	
3 PRODUITS DE GESTION AUTRES														
4 PARTICIPATION DU CONCEDANT														
5 SUBVENTIONS ET AUTRES														
7 PARTICIPATION CONCEDANT														
TOTAL RECETTES	160 477											160 477	160 477	

Annexe 3 : DEPENSES actualisées échelonnées dans le temps

11014 PALEFICAT RIVES DE L'HERS

en K€HT

	Dernier bilan approuvé	Réalisé HT			Prévisions HT								Bilan actualisé	écart
		Cumulé à fin 2019	AN 2020	Cumulé à fin 2020	1T 2021	2T 2021	3T 2021	4T 2021	2021	2022	2023	AU DELA		
1 ETUDES	7 426				96	113	167	405	781	858	673	5 114	7 426	
2 ACQUISITIONS	26 859									909	909	25 041	26 859	
3 TRAVAUX	93 194				2		25	100	127	712	652	91 703	93 194	
4 Frais Divers	8 572	32	6	38	27	34	33	60	154	207	307	7 866	8 572	
5 FRAIS FINANCIERS	7 375		1	1				4	4	52	125	7 191	7 373	-1
6 REMUNERATION	17 051	77	226	303	59	60	62	70	251	301	260	15 936	17 052	1
7 DIVERS														
TOTAL DEPENSES	160 477	109	234	342	185	208	287	639	1 318	3 039	2 926	152 851	160 477	

Annexe 4 : Plan de Trésorerie

11014 PALEFICAT RIVES DE L'HERS

en K€HT

	Dernier bilan approuvé	Réalisé HT			Prévisions HT								Bilan	
		Cumulé à fin 2019	AN 2020	Cumulé à fin 2020	1T 2021	2T 2021	3T 2021	4T 2021	2021	2022	2023	AU DELA	actualisé	écart
D = DEPENSES	160 477	109	234	342	185	208	287	639	1 318	3 039	2 926	152 851	160 477	
R = RECETTES	160 477											160 477	160 477	
RE = R - D = RESULTAT D'EXPLOITATION	0	-109	-234	-342	-185	-208	-287	-639	-1 318	-3 039	-2 926	7 626	0	
RE cumulé	0	-109	-342	-342	-528	-735	-1 022	-1 661	-1 661	-4 699	-7 626		0	
A = TOTAL AMORTISSEMENTS	20 000										279	19 721	20 000	
EMPRUNTS	20 000										279	19 721	20 000	
REMBOURSEMENT D'AVANCES	0												0	
TVA	0												0	
DEPOT DE GARANTIE	0												0	
M = TOTAL MOBILISATIONS	20 000					2 000			2 000	3 000	3 000	12 000	20 000	
EMPRUNTS	20 000					2 000			2 000	3 000	3 000	12 000	20 000	
AVANCES	0												0	
TVA	0												0	
DEPOT DE GARANTIE	0												0	
F = M - A = RESULTAT FINANCIER	0					2 000			2 000	3 000	2 721	-7 721	0	
FINANCEMENT cumulé	0					2 000	2 000	2 000	2 000	5 000	7 721		0	
T1 = TVA sur dépenses	26 618	6	1	7	25	30	45	113	212	515	452	25 431	26 618	-1
T2 = TVA sur recettes	26 588											26 588	26 588	
T3 = Flux de TVA vers le Trésor	30							219	219	515	452	-1 157	30	-1
T4=T2-T1+T3 = Total mouvements de TVA	0	-6	-1	-7	-25	-30	-45	106	7				0	
T7 = Fournisseurs - Paiements (avances, ...)	0												0	
T8 = Fournisseurs - Reste à payer	0		3	3	-3				-3				0	
TRESORERIE PERIODE	0												0	

Annexe 4 : Plan de Trésorerie

11014 PALEFICAT RIVES DE L'HERS

en K€HT

	Dernier bilan approuvé	Réalisé HT			Prévisions HT							Bilan		
		Cumulé à fin 2019	AN 2020	Cumulé à fin 2020	1T 2021	2T 2021	3T 2021	4T 2021	2021	2022	2023	AU DELA	actualisé	écart
TRESORERIE CUMUL	0	-113	-346		-559	1 203	872	339	339	301	95		0	

TRESORERIE PERIODE = RE + F + T4 + T5 - T6 - T7 + T8